

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2565

22 octobre 2011

SOMMAIRE

32variations S.à r.l.	123080	Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S.	123085
Alimede Luxembourg S.à.r.l.	123081	K & K Group S.à r.l.	123105
AmTrust Re Alpha	123080	Kohnen & Associés S.à r.l.	123085
Bolea Capital Gestion S.à r.l.	123091	LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.	123109
Broadstreet of Münsbach S.à r.l.	123091	MarketPrizm Group S.à r.l.	123109
Cabinet d'Ingénierie et d'Expertise Ciex	123096	Mondery S.A.	123120
Capco Luxembourg S.à r.l.	123091	M.O. Reinsurance S.A.	123109
Capital Holding	123085	PEF V Investments Holdings S.à r.l.	123081
Carvi S.A.	123075	Quercus Assets Selection S.à r.l.	123079
Chall'O Music International S.A.	123096	Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV- SIF	123076
Clownsvi B.V.	123092	Rovi Global Services S.à.r.l.	123081
Cotton Connect Global S.à r.l.	123096	SCI Lisa	123091
De Miwwelchef	123084	Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à.r.l.	123092
Duemme International Luxembourg S.A.	123100	Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l.	123086
East Comedy Investments S.A.	123100	Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A.	123096
EOP1 S.à r.l.	123101	Summer Investment S.à r.l.	123080
EOP2 S.à r.l.	123104	Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l.	123101
Eucalyptus	123074	Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.	123105
Franmar Holding S.A.	123076	Venusia S.A.	123078
Fuandre S.A.	123076	WaferGen BioSystems Europe S.à r.l.	123110
Gamet Holdings S.A.	123081	Westa Isic S.A.	123074
Global Assets Selection S.à r.l.	123079	Zenit International S.A.	123075
Global Assets Selection S.C.A. SICAV - SIF	123076		
Green Bear S.A.	123074		
Green Wave S.à r.l.	123104		
HarbourVest Acquisition S.à r.l.	123105		

Eucalyptus, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 54.769.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le 07 novembre 2011 à 10h30 au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.
3. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2010 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.
5. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011143777/565/22.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Mesdames et Messieurs les obligataires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des obligataires qui se tiendra exceptionnellement au 32, rue de Caumartin, F-75009 Paris, le 09 novembre 2011 à 10.00 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion sur l'opportunité de la restructuration des diverses obligations émises par la Société par échange sans contre partie financière des obligations GB2, GB3, GB4, GB5 et de l'obligation ISIN XS027742572 avec une obligation nouvellement émise par la Société.

Tout obligataire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, qu'il soit obligataire ou non.

Les représentations ou votes par procuration ne pourront être pris en compte que si les pouvoirs sont parvenus au siège social de la Société au plus tard la veille de la date de l'assemblée générale des obligataires.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011143778/1429/18.

Westa Isic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.326.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held before a public notary on November 23th, 2011 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Change in the structure of the Board of Directors of WESTA ISIC S.A. with the establishment of category C directors (Independent Directors).
2. Appointment of category C directors (Independent Directors) of WESTA ISIC S.A.
3. Set up of the new date of the Annual General Meeting of the shareholders of WESTA ISIC S.A. the first Wednesday of June at 5.00 p.m. and subsequent modification of the Article of Association of WESTA ISIC S.A.

4. Resignation of the statutory auditor and appointment of an authorized statutory auditor (réviseur d'Entreprises agréé).
5. Establishment of the Audit Committee of WESTA ISIC S.A. and appointment of the members of the Audit Committee.
6. Adoption of the amendments to the Articles of Association of WESTA ISIC S.A. regarding the modification of the structure of the Board of Directors of the Company and setting up of the new date of the Annual General Meeting of the shareholders of WESTA ISIC S.A.
7. Miscellaneous.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will require a quorum of 50% of the shares issued and outstanding, and that those resolutions will be passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011145032/795/28.

Carvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 143.680.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 novembre 2011 à 11.30 au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Conversion de l'emprunt obligataire convertible au porteur d'un montant de EUR 215.000,- en 215 actions de EUR 1.000,- chacune et augmentation de capital à concurrence de EUR 215.000 par l'émission de 215 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.
2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 585.000 (cinq cent quatre vingt cinq mille euros) par conversion de créance et la création et l'émission de 585 (cinq cent quatre vingt cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros).
3. Souscription de 800 (huit cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.
4. Modification afférente de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011145033/755/21.

Zenit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.273.

Messieurs les actionnaires de la ZENIT INTERNATIONAL S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu au siège social 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 4 novembre 2011 à 10 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et leur approbation.
2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

ZENIT INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011139922/19.

Franmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 28.155.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 novembre 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2011;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2011;
3. affectation des résultats au 30 juin 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011136006/10/18.

Fuandre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.291.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 12 septembre 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 novembre 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011137307/795/18.

Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. Global Assets Selection S.C.A. SICAV - SIF).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 143.607.

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Global Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 143.607, incorporated by a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on December 3, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 3044 of December 31, 2008.

The meeting is opened, Mrs Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting. Mrs Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Arlette Siebenaler, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the shareholders on September 9, 2011.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 226,661.5204 shares in circulation, 27,600 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on August 30, 2011 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the change of name of the Fund: Old name: "Global Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF" New name: "Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF".

2. Approval of the amendment of the first article of the Statutes of the Fund.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the Fund into "Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF" and to amend article 1 of the Statutes as follows:

"There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé" under the name of Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV SIF ("the Company")."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Global Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 143.607 et constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3044 du 31 décembre 2008.

L'Assemblée est ouverte, Madame Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Solange Wolter, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Madame Arlette Siebenaler, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires le 9 septembre 2011.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 226.661,5204 actions en circulation, 27.600 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 30 août 2011 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation du changement de la dénomination sociale du Fonds: Ancien nom: "Global Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF" Nouveau nom: "Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF"

2. Approbation de la modification du premier article des statuts du Fonds.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale du Fonds en "Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF" et de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions de la Société émises ci-après, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination de "QUERCUS ASSETS SELECTION S.C.A. SICAV-SIF" (ci-après "la Société").»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43027. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141574/105.

(110163840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Venusia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.073.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 17 octobre 2011, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de clôturer la liquidation avec effet immédiat.

Elle a en outre décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent extrait dans le Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Venusia S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011142939/16.

(110166023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**Quercus Assets Selection S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Global Assets Selection S.à r.l.)**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 144.251.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Finpiave Spa, having its registered office in via Garigliano 74/A CAP 00198, Roma, Italy, recorded with the Roma Trade and Companies' Register under number N°01482930268,

- Simone Borla, residing in via A. da Giussano 17, 20145 Milano, Italy,

- Diego Biasi, residing in 48 Elm Park Mansions, Park Walk. London, SW10 OAW, United Kingdom,

All here represented by Marco Claus, with professional address in Luxembourg,

By virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual partners of Global Assets Selection S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, incorporated by a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on December 1, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 338 of February 16, 2009;

- that, the partners have taken the sole resolution:

Sole resolution

The partners resolve to amend the company's name into Quercus Assets Selection S.à r.l. and decide the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 4.** The Company is named QUERCUS ASSETS SELECTION S.à r.l.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil onze, le vingt-six septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Finpiave Spa, ayant son siège social à via Garigliano 74/A CAP 00198, Rome, Italie, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Rome sous le numéro N°01482930268,

- Simone Borla, demeurant à via A. da Giussano 17, 20145 Milan, Italie,

- Diego Biasi, demeurant à 48 Elm Park Mansions, Park Walk. Londres, SW10 OAW, Royaume-Uni,

Tous ici représentés par Marco Claus, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels parties comparantes, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de Global Assets Selection S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 338 du 16 février 2009;

- Qu'ils ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en QUERCUS ASSETS SELECTION S.à r.l. et décident de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La Société a la dénomination QUERCUS ASSETS SELECTION S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. CLAUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43028. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141573/71.

(110163844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Summer Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.002.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121568/11.

(110139508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

32variations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 40.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120735/11.

(110138327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

AmTrust Re Alpha, Société Anonyme.

Capital social: USD 10.510.239,24.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.258.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121273/11.

(110139503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Alimede Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.955,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.645.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 2486 du 14 octobre 2011, page 119319, d'un avis du 30 juin 2011:

Dans la première phrase,

au lieu de: «En date du 30 juin 2011, la société G.O.U-Luxembourg One s.à r.l.»,

lire: «En date du 30 juin 2011, la société G.O.II-Luxembourg One s.à r.l.».

Du premier jusqu'au 5e tiret inclus,

au lieu de: «..... enregistrée au Registro délie Imprese.....»,

lire: «..... Enregistrée au Registro delle Imprese».

Référence de publication: 2011143095/16.

Rovi Global Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.559.125,00.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 157.159.

—
RECTIFICATIF

La présente mention remplace la mention déposée au RCS sous la référence L110139104 en date du 26 août 2011.

La Société note le changement d'adresse de son gérant Mr. Rolf Hartley, dont l'adresse se situe désormais au 15, An den Bongerten, L-7346 Steinsel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte et au nom de Rovi Global Services S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011121549/15.

(110139543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

PEF V Investments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.291.

Gamet Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.865.

—
PROJET DE FUSION

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of October.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

I.- Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

acting as representative of the Board of Managers of the limited liability company "PEF V Investments Holdings S.à r.l."

by virtue of powers given to him pursuant to the resolutions of the Board of Managers dated 19 September 2011.

A copy of said resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II.- Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

acting as representative of the Board of Directors of the joint stock company "Gamet Holdings S.A."

by virtue of powers given to him pursuant to the resolutions of the Board of Directors dated 20 September 2011.

A copy of said resolutions, signed ne varietur by person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the above stated capacities, has requested the undersigned notary to record that the Boards of Managers and of Directors of the above mentioned companies have agreed on the following merger project (the "Merger Project"):

1. The company PEF V Investments Holdings S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 105.291, with its corporate capital fixed at EUR 412,500.- (four hundred twelve thousand five hundred Euro) divided into 16,500 (sixteen thousand five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 - (twenty-five Euro) each, entirely subscribed and fully paid up, holds one hundred per cent (100%) of the shares, representing the whole capital and entitling to all voting rights, of the company Gamet Holdings S.A., a joint stock company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 132.865, with its corporate capital fixed at EUR 4,000,000.- (four million Euro) divided into 40,000,000 (forty million) shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten cents) each, entirely subscribed and fully paid up. No other share or security giving voting rights or any other special rights has been issued by the above named companies.

2. The limited liability company PEF V Investments Holdings S.à r.l. (hereafter referred to as "Acquiring Company") intends to merge in accordance with the provisions of articles 278 and 279 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, with the joint stock company Gamet Holdings S.A. (hereafter referred to as "Acquired Company") which will contribute all of its assets and liabilities to the Acquiring Company.

3. The date on which the operations of the Acquired Company shall be considered for accounting purposes as carried out on behalf of the Acquiring Company shall be 30 September 2011.

4. No particular advantage is granted neither to the members of the board of managers or directors of the Merging Companies nor to the auditors.

5. The merger shall become effective one month after the publication of the present Merger Project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, as stipulated by article 9 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

6. During the period of one month from the publication of the Merger Project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the

shareholders of the Acquiring Company have the right to consult at the registered office the documents referred to in article 267 (1) a), b) et c) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, of which they can get a copy upon request and free of charge.

7. Shareholders of the Acquiring Company holding at least five per cent (5%) of the shares in the subscribed capital are entitled, during the period of one month prior to the effective date of the merger, to require that an extraordinary general meeting of shareholders of the Acquiring Company is called in order to deliberate and vote on the approval of the merger.

8. Failing a convened general meeting or the rejection of the merger, the merger shall be definitive as stated sub. 5 and will lead by rights to the effects indicated in article 274 of the law on commercial companies and in particular its paragraph a).

9. The merging companies will comply with all the current legal provisions relating to any possible declaration of payment of any eventual taxation or tax resulting from the definitive realization of the contributions made in relation to the merger, as mentioned hereafter.

10. Full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Acquired Company.

11. The records and documents of the Acquired Company will be kept during the legal period at the registered office of the Acquiring Company.

12. Formalities - The Acquiring Company:

- shall carry out all the legal formalities of publicity relating to the contributions made in relation to the merger,
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to put all assets of the Acquired Company in its name,
- shall carry out any formalities in order to render the transfer of goods and rights that it has received opposable to third parties.

13. Delivery of securities - At the definitive realization of the merger, the Acquired Company will transfer to the Acquiring Company the originals of all its incorporating documents and acts of modification, as well as the books of accounts and other accounting documents, titles of ownership or documentary acts of ownership of any assets, the supporting documents of operations carried out, securities and contracts, archives and any other documents relating to the assets and rights given.

14. Fees and duties - Any charges, duties or fees as a result of the merger shall be due by the Acquiring Company.

15. If necessary, the Acquiring Company shall pay the taxes due by the Acquired Company on the capital and the profits, for the fiscal years having not been taxed yet.

Declaration

The undersigned notary certifies the legality of the ... Project, in accordance with the article 271 (2) of the Law of 10 ... on commercial companies.

Furthermore the undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with Us, notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text: Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize octobre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, soussigné.

A comparu:

I.- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

agissant en tant que mandataire du Conseil de Gérance de la société à responsabilité limitée «PEF V Investments Holdings S.à r.l.»,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du Conseil de Gérance, en date du 19 septembre 2011.

Une copie des dites décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

II.- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme «Gamet Holdings S.A.»,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du Conseil d'Administration, en date du 20 septembre 2011.

Une copie des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter que les Conseils de Gérance et d'Administration des deux sociétés mentionnées ci-dessus ont convenu le projet de fusion suivant (le «Projet de Fusion»):

1. La société PEF V Investments Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 105.291, au capital social de EUR 412.500,- (quatre cent douze mille cinq cents euros) représenté par 16.500 (seize mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société Gamet Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 132.865, au capital social de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) représenté par 40.000.000 (quarante millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 0,10 (dix cents) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées.

2. La société à responsabilité limitée PEF V Investments Holdings S.à r.l. (encore appelée la «Société Absorbante») entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée avec la société anonyme Gamet Holdings S.A. (encore appelée la «Société Absorbée»), laquelle fera apport de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée au 30 septembre 2011.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux gérants, administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

6. Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués

à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie sans frais et sur simple demande.

7. Les actionnaires de la Société Absorbante qui détiennent cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit ... pendant le mois qui précède la date d'effet de la fusion, ... convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante pour délibérer et voter sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

11. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

12. Formalités - La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous les frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

15. La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent Projet de Fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

En outre, le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. Ponsard, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 octobre 2011. Relation: RED/2011/2153. Reçu douze (12.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 octobre 2011.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2011142329/179.

(110164761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

De Miwwelchef, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Mamer-Cap.

R.C.S. Luxembourg B 70.999.

—
Décision de l'associé unique du 26 août 2011

Le mandat du gérant technique de la société, M. Daniel Eugène RAACH, électricien, 52, rue Pierre Martin, L-4622 Differdange, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2013.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011121344/13.

(110139875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 8.910,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.241.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance que le siège social du Gérant, la société IVANAHOE EUROPE CAPITAL S.à r.l. a été transféré de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011121057/17.

(110138835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Kohnen & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.190.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat daté du 30 juin 2011 que les parts sociales de la société de EUR 100,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts sociales
ARCA ESTATE SA, 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg	150
TOTAL	150

Luxembourg, le 17 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011119962/17.

(110137727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Capital Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.421.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 août 2011

L'Assemblée Générale décide de renouveler et nommer les mandats des administrateurs et du commissaire.

Sont reconduits au poste d'administrateur:

- Monsieur Christoph LANGENAUER, demeurant à 42, Hinterwies, CH-9042 Speicher
- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg
- Monsieur Ronald WEBER, demeurant à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Est nommée au poste de commissaire:

- PKF Abax Audit, RCSL B 142.867 ayant son siège social à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Fait à Luxembourg le 22.08.2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011119844/19.

(110137934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.785.438,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.255.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129255, having a share capital of EUR 169,848,882. The Company was incorporated on 25 July 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1686 on 9 August 2007. The Company was converted from a S.C.A into à S.à r.l. on 29 July 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, such deed is not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

(1) MIBS Holdings Limited, registered in England/Wales under number 00874912 and having its registered office at One Kingdom Street, London, W2 6BL, UK, being the holder of 168,887,516 shares;

(2) Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., a Luxembourg company limited by shares, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B137476, being the holder of 961,365 shares; and

(3) Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B129001, being the holder of 1 share.

(together the Shareholders)

All hereby represented by Camilo Luna, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and is to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. All the one hundred sixty nine millions eight hundred forty-eight thousand eight hundred eighty-two (169,848,882) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each, are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

II. The agenda of the Meeting is the following:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Approval of the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act);

(3) Acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished;

(4) Approval of the merger plan published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 on 16 August 2011 (the Merger Proposal);

(5) Increase of the current share capital of the Company by an amount of EUR 936,556 to bring it from its present amount of EUR 169,848,882 to EUR 170,785,438 by the issue of 936,556 new shares with a par value of EUR 1 issued in consideration of the transfer of the assets and liabilities of the Companies Being Acquired (as defined below) and of the cancellation of the shares in the Companies Being Acquired;

(6) Acknowledgement of the Merger (as defined in the Merger Proposal);

(7) Amendment of article 4 of the Articles in accordance with point 5. of the agenda; and

(8) Updating of the shareholders' register of the Company in accordance with the aforementioned amendments with power to Allen & Overy Luxembourg to do such updating.

III. In meetings held on 28 July 2011, the board of managers of Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Lu-

xembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 129001 (GP Holdco); and the general partner of Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A. (société en commandite par actions), a Luxembourg company limited by shares, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, having a share capital of EUR 711,147 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 137476 (Sophis Manco) (the Companies Being Acquired and, collectively with the Company, the Merging Companies) and on 1 August 2011 the board of managers of the Company decided to approve the Merger Proposal. The Merger Proposal has been published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 on 16 August 2011.

IV. In accordance with article 265 of the Companies Act, the management of each of the Merging Companies, established on 28 July 2011 a joint report that was made available to the shareholders of the Merging Companies (the Management Report). The shareholders of the Merging Companies have expressly waived the requirement to have a report issued by an independent expert as prescribed by article 266 of the Companies Act.

The Management report shall remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing parties to be filed with such deed with the registration authorities.

V. The Merger Proposal, the annual accounts and the annual reports, as the case may be, of each of the Merging Companies for the last three financial years as well as the Management Report have been put at the disposal of the shareholders during a month prior to the extraordinary general meeting of the shareholders of each of the Merging Companies in accordance with article 267 of the Companies Act.

Having approved the agenda, the Meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the Management Report.

Third resolution

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the Merger Proposal published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 on 16 August 2011.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposal, the shareholder of the Companies Being Acquired will be allotted 936,556 shares with a par value of EUR 1, issued in the course of the capital increase of the Company as a consequence of the merger. The share exchange ratio will be 1 share of the Company for 0.7612 share of the Sophis Manco and 1 share of the Company for 5.2228 shares of GP Holdco.

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the current share capital by an amount of EUR 936,556 to bring it from its present amount of EUR 169,848,882 to EUR 170,785,438 by the issue of 936,556 new shares with a par value of EUR 1 issued in consideration of the transfer of the assets and liabilities of the Companies Being Acquired and of the cancellation of the shares in the Companies Being Acquired. As a result of the Merger a merger premium in the amount of EUR 1,607,802 will be booked.

The shareholder of the Sophis Manco will be allotted 934,163 new shares of the Company.

The shareholder of the GP Holdco will be allotted 2,393 new shares of the Company.

The Meeting notes that the Company's shares held by the Companies Being Acquired will not be cancelled but will be kept by the Company as treasury shares.

The Meeting notes that as a result of the Merger, the capital of the Company will be held as follows:

- MIBS will hold 169,824,072 shares
- the Company will hold 961,366 of its own shares in treasury.

The new wording of article 4 of the Articles will be set out in the seventh resolution.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that the Merger takes place with effect as from the date hereof. For accounting purposes the operations of the Companies Being Acquired shall be treated as being carried out on behalf of the Acquiring Company as from 31 May 2011.

Acknowledgement

Taking into account a similar resolution taken or to be taken by the extraordinary general meeting of the shareholder of the Companies Being Acquired on the date of this meeting, the Meeting acknowledges that the Merger takes place today and the Companies Being Acquired are dissolved ipso jure and without winding up.

Statement

In accordance with article 271 (2) of the Companies Act the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposal .

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in accordance with point 5. of the agenda so as to read:
"Art. 4.

Art. 4. The Company's subscribed share capital is set at EUR 170,785,438, represented by 170,785,438 ordinary shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

Eighth resolution

The Meeting resolves to update the shareholders' register of the Company in accordance with the aforementioned amendments and to give power to any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to update the shareholders' register.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately three thousand five hundred euro (€ 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B129255, constituée le 25 juillet 2007 par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1686 du 9 août 2007. La Société a été convertie d'une S.C.A en S.à r.l. le 29 juillet 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, ledit acte n'étant pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

(1) MIBS Holdings Limited, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro 00874912 et ayant son siège social au One Kingdom Street, Londres, W2 6BL, Royaume-Uni, porteur de 168.887.516 parts sociales;

(2) Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B137476, porteur de 961.365 parts sociales; et

(3) Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B129001, porteur d'1 part sociale.

(ensemble les Associés)

Tous ici représentés par Camilo Luna, avocat, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée par un acte sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Les Associés tel que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. la totalité des 169.848.882 (cent soixante-neuf millions huit cent quarante-huit mille huit cent quatre vingt-deux) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, sont dûment représentées à la présent Assemblée qui se trouve régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-dessous reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Approbation du rapport du conseil de gérance de la Société prescrit par l'article 265 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi);
- (3) Constatation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont bien été accomplies;
- (4) Approbation du projet de fusion publié dans le Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 du 16 août 2011 (le Projet de Fusion);
- (5) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 936.556 EUR de façon à le porter de son montant actuel de 169.848.882 EUR à 170.785.438 EUR par l'émission de 936.556 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR émises en considération du transferts des actifs et passifs des Sociétés Etant Acquisées (tel que défini ci-dessous) et de l'annulation des parts sociales des Sociétés Etant Acquisées;
- (6) Prise de connaissance de la Fusion (telle que définie dans le Projet de Fusion);
- (7) Modification de l'article 4 des Statuts en accord avec les termes du point 5. de l'ordre du jour; et
- (8) Mise à jour du registre des associés de la Société en accord avec les modifications spécifiées ci-dessus avec pouvoir donné à Allen & Overy Luxembourg afin d'effectuer cette mise à jour.

III. Dans leurs réunions respectives du 28 juillet 2011, le conseil de gérance de Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129001 (GP Holdco) et l'associé commandité de Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de 711.147 EUR et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137476 (Sophis Manco) (les Sociétés Acquisées et collectivement avec la Société, les Sociétés Fusionnantes) et du 1 août 2011, le conseil de gérance de la Société ont décidé d'approuver le Projet de Fusion. Le Projet de Fusion a été publié dans le Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 du 16 août 2011.

IV. En accord avec les termes de l'article 265 de la Loi, l'organe de gestion des Société Fusionnantes, a établi en date du 28 juillet 2011 un rapport conjoint qui est à la disposition des associés/actionnaires des Sociétés Fusionnantes (le Rapport de Gestion). Les associés/actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont expressément renoncer au rapport émis par un expert indépendant tel que prévu par l'article 266 de la Loi.

Le Rapport de Gestion restera annexe au présent acte après avoir été signé ne varietur par le notaire et la partie comparante pour être enregistré avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

V. Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports annuels, le cas échéant, de chacune des Sociétés Fusionnantes pour au moins les trois dernières années ainsi que le Rapport de Gestion ont été mis à la disposition des associés pendant un mois avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des associés/actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes en accord avec les termes de l'article 267 de la Loi.

Après avoir approuvé l'ordre du jour, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocations.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Rapport de Gestion.

Troisième résolution

L'Assemblée note que toutes les formalités décrites par l'article 267 de la Loi ont bien été accomplies.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 du 16 août 2011.

L'Assemblée prend acte que selon les termes du Projet de Fusion, l'associé des Sociétés Fusionnantes se verra remettre 936.556 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR, émise dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société comme conséquence de la fusion. Le ratio d'échange sera de 1 parts sociale de la Société Absorbante pour 0,7612 parts sociales de Sophis Manco et une part sociale de la Société Absorbée pour 5,2228 parts sociales de GP Holdco.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de 936.556 EUR de façon à le porter de son montant actuel de 169.848.882 EUR à 170.785.438 EUR par l'émission de 936.556 nouvelles parts sociales ayant une valeur no-

minale de 1 EUR émises en considération du transferts des actifs et passifs des Sociétés Etant Acquisées et de l'annulation des parts sociales des Sociétés Etant Acquisées. En conséquence de quoi, une prime de fusion d'un montant de 1.607.802 EUR sera enregistrée.

L'associé de Sophis Manco se verra alloué 934.163 nouvelles parts sociales de la Société.

L'associé de GP Holdco se verra alloué 2.393 nouvelles parts sociales de la Société.

L'Assemblée note que les parts sociales de la Société détenues par les Sociétés Acquisées ne seront pas annulées mais gardées en parts sociales propres par la Société.

L'Assemblée note qu'il résulte de la Fusion que le capital social de la Société est détenu comme suit:

- MIBS détiendra 169.824.072 parts sociales
- la Société détiendra 961.366 de ses propres parts sociales.

La teneur du nouvel article 4 des Statuts sera telle que spécifiée dans la septième résolution.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que la Fusion prendra effet à la date du présent acte. Pour des besoins comptables, les opérations des Sociétés Acquisées seront considérées comme étant effectuées pour le compte de la Société avec effet au 31 mai 2011.

Reconnaissance

Il est pris en compte une résolution similaire prise ou devant être prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés des Sociétés Acquisées à la date de cette assemblée, l'Assemblée note que la Fusion prend effet ce jour et les Sociétés Acquisées sont dissoute ipso jure et sans liquidation.

Déclaration

En accord avec les termes de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence et la validité (i) des actes et des formalités devant être effectuées par la Société et (ii) du Projet de Fusion.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article des Statuts en accord avec le point 5 de l'ordre du jour de façon à lui donner la teneur suivante:

"Art. 4.

Art. 4. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 170.785.438. EUR représenté par 170.785.438 parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une résolution de l'assemblée des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société en accord avec les modifications ci-avant détaillées et de donner pouvoir à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg de mettre à jour ledit registre.

Estimation des coûts

Le montant des dépenses encouru pour le présent acte est estimé approximativement à trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre les anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié est passé à Luxembourg, dans l'année et le jour figurant en haut.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Luna, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: EAC /2011/12560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011143683/262.

(110166137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

SCI Lisa, Société Civile.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval.
R.C.S. Luxembourg E 3.103.

—
EXTRAIT

Il résulte de la convention de vente de parts sociales:

Madame Sandra Keser, demeurant à B-6687 Bertogne, 423A, Compogne confirme le transfert de ses 10 parts sociales au profit de Madame Liz Junio, demeurant à L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval, et ce, suivant contrat de vente de parts sociales du 12 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Pour la Société

Liz Junio

Référence de publication: 2011120210/16.

(110137539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Bolea Capital Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.324.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011123123/10.

(110142001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Broadstreet of Münsbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 473.888.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.780.

—
L'affectation du résultat rectifiée de la Société au 31 décembre 2009 (rectificatif de l'affectation du résultat déposée le 17 août 2011 sous la référence L 110134686) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Broadstreet of Münsbach S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011123124/13.

(110141789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Capco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.691.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 août 2011

Les démissions de messieurs Luca Gallinelli et Frédéric Gardeur ayant leur adresse au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'administrateurs, sont acceptées avec effet à la présente assemblée;

Fait à Luxembourg, le 12 août 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour Capco Luxembourg, S.à r.l.

Référence de publication: 2011123138/14.

(110141936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Clownsvis B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.642.

—
Veuillez prendre note de la nouvelle adresse du gérant Monsieur Abilio DINIZ: 3126, Avenida Brigadeiro Luiz Antonio, BR-01.402-901 Sao Paulo, Brésil.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour *Clownsvis B.V.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011123142/13.

(110141859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.001.

—
In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of the Company Sophis Holding GP (Luxembourg) S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B129001, having a share capital of EUR 12,500. The Company was incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1607 on 31 July 2007. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 26 July 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, published in the the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2471 on 31 October 2007.

There appeared MIBS Holdings Limited, registered in England/Wales under number 00874912 and having its registered office at One Kingdom Street, London, W2 6BL, UK (the Sole Shareholder),

hereby represented by Camilo Luna, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and is to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgement of the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act);

(3) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished;

(4) approval of the merger proposal published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 on 16 August 2011 (the Merger Proposal);

(5) acknowledgement of the Merger (as defined in the Merger Proposal);

(6) acknowledgement of the expiration of the mandate of the members of the board of managers of the Company and discharge (*quitus*) to the members of the board of managers of the Company; and

(7) miscellaneous.

III. In meetings held on 1 August 2011, the board of managers of Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129255 (the Absorbing Company); and on 28 July 2011, the general partner of Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., a Luxembourg company limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 1, Allée Scheffer,

L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B137476 (Sophis Manco) (collectively with the Company and the Absorbing Company the Merging Companies) and the board of managers of the Company decided to approve the Merger Proposal. The Merger Proposal has been published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 on 16 August 2011.

IV. In accordance with article 265 of the Companies Act, the management of each of the Merging Companies, established on 28 July 2011 a joint report that was made available to the shareholders of the Merging Companies (the Management Report). The shareholders of the Merging Companies have expressly waived the requirement to have a report issued by an independent expert as prescribed by article 266 of the Companies Act.

The Management Report shall remain attached to the present deed after having been signed *in varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

V. The Merger Proposal, the annual accounts and the annual reports of each of the Merging Companies for the last three financial years as well as the Management Report have been put at the disposal of the shareholders during a month prior to the extraordinary general meeting of the shareholder of each of the Merging Companies in accordance with article 267 of the Companies Act.

Having approved the agenda, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the Management Report.

Third resolution

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the Merger Proposal published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n°1866 on 16 August 2011.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposal, the Sole Shareholder will be allotted 936,556 shares with a par value of EUR 1, issued in the course of the capital increase of the Absorbing Company as a consequence of the merger. The share exchange ratio will be 1 share of the Absorbing Company for 0.7612 share of Sophis Manco and 1 share of the Absorbing Company for 5.2228 shares of the Company.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges that the Merger takes place with effect as from the date hereof. For accounting purposes the operations of the absorbed companies shall be treated as being carried out on behalf of the Acquiring Company as from 31 May 2011.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger decided today, the mandates of the members of the board of managers of the Company expire *ipso jure*.

The Meeting resolves to grant discharge (*quitus*) with effect as from today to the members of the board of managers of the Company.

Acknowledgement

Taking into account a similar resolution taken or to be taken by the extraordinary general meeting of the shareholder of the Absorbing Company on the date of this meeting, the Meeting acknowledges that the Merger takes place today and the Company is dissolved *ipso jure* and without winding up.

Statement

In accordance with article 271 (2) of the Companies Act the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities required to be carried out by the Company and of (ii) the Merger Proposal.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de la Société Sophis HoldingGP (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 001, ayant un capital social de 12.500 EUR. La Société a été constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, le 7 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1607 du 31 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 26 juillet 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2471 du 31 octobre 2007.

A comparu

MIBS Holdings Limited, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 00874912 et ayant son siège social au One Kingdom Street, Londres, W2 6BL, Royaume-Uni (l'Associé Unique),

Ici représentée par Camilo Luna, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée par un acte sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera attachée au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) prise de connaissance du rapport du conseil de gérance de la Société prescrit par l'article 265 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);
- (3) constatation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont bien été accomplies;
- (4) approbation du projet de fusion publié dans le Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 du 16 août 2011 (le Projet de Fusion);
- (5) prise de connaissance de la Fusion (telle que définie dans le Projet de Fusion);
- (6) prise de connaissance de l'expiration du mandat des membres du conseil de gérance de la Société et décharge (quitus) aux membres du conseil de gérance de la Société; et
- (7) divers.

III. Dans leurs réunions respectives du 1 août 2011, le conseil de gérance de Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 255 (la Société Absorbante) et du 28 juillet 2011, l'actionnaire commandité de Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 476 (Sophis Manco) (collectivement avec la Société et la Société Absorbante les Sociétés Fusionnantes) et le conseil de gérance de la Société ont décidé d'approuver le Projet de Fusion. Le Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 du 16 août 2011.

IV. En accord avec les termes de l'article 265 de la Loi, l'organe de gestion des Société Fusionnantes, a établi en date du 28 juillet 2011 un rapport conjoint qui est à la disposition des associés/actionnaires des Sociétés Fusionnantes (le Rapport de Gestion). Les associés/actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont expressément renoncé au rapport émis par un expert indépendant tel que prévu par l'article 266 de la Loi.

Le Rapport de Gestion restera annexé au présent acte après avoir été signé ne varietur par le notaire et la partie comparante pour être enregistré avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

V. Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports annuels de chacune des Sociétés Fusionnantes pour au moins les trois dernières années ainsi que le Rapport de Gestion ont été mis à la disposition des associés pendant un

mois avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des associés/actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes, conformément aux termes de l'article 267 de la Loi.

Après avoir approuvé l'ordre du jour, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocations.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Rapport de Gestion.

Troisième résolution

L'Assemblée note que toutes les formalités décrites par l'article 267 de la Loi ont bien été accomplies.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 du 16 août 2011.

L'Assemblée prend acte que selon les termes du Projet de Fusion, l'Associé Unique se verra remettre 936.556 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR, émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société Absorbante comme conséquence de la fusion. Le ratio d'échange sera de 1 part sociale de la Société Absorbante pour 0.7612 part sociales de Sophis Manco et de 1 part sociale de la Société Absorbée pour 5.2228 parts sociales de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée note que la Fusion prendra effet à la date du présent acte. Pour des besoins comptables, les opérations des sociétés absorbées seront considérées comme étant effectuées pour le compte de la Société Absorbante avec effet au 31 mai 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que, suite à la Fusion décidée ce jour, les mandats des membres du conseil de gérance de la Société expirent ipso jure.

L'Assemblée décide de donner décharge (quitus) avec effet à ce jour aux membres du conseil de gérance de la Société.

Reconnaissance

Il est pris en compte une résolution similaire prise ou devant être prise par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société Absorbante à la date de cette assemblée, l'Assemblée note que la Fusion prend effet ce jour et que la Société est dissoute ipso jure et sans liquidation.

Déclaration

En accord avec les termes de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence et la validité (i) des actes et des formalités devant être effectuées par la Société et (ii) du Projet de Fusion.

Estimation des coûts

Le montant des dépenses encouru pour le présent acte est estimé approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié est passé Luxembourg, dans l'année et le jour figurant en haut.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Luna, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: EAC /2011/12559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011143684/196.

(110166138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Cotton Connect Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 150.383.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des administrateurs de la fondation Organic Exchange (dénommée ci-après la Fondation), associée de la Société, de modifier la dénomination de la Fondation en Textile Exchange. Cette modification est effective au 14 mars 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011123145/14.

(110141960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Cabinet d'Ingénierie et d'Expertise Ciex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, Lotissement Vulcalux.
R.C.S. Luxembourg B 108.553.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011123148/14.

(110141915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Chall'O Music International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.883.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 25 août 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 25 août 2011, que:

1. L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Guillaume Le Bouar comme Administrateur de la Société, en date du 11 mai 2011, en remplacement de Monsieur Peter Hamacher, Administrateur démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

CHALL'O MUSIC INTERNATIONAL S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011123156/17.

(110141800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 137.476.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of the Company Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B137476. The Company was incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 March 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1030 of 25 April 2008.

The Meeting is chaired by Camilo Luna, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Marine Baillet, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and the number of shares it holds is indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder and the Bureau.

The Sole Shareholder is duly represented by Camilo Luna, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on its behalf and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record the following:

I. It appears from the attendance list that all the seven hundred nine thousand three hundred and ninety-four (711,145) ordinary shares, one (1) class A share and one (1) management share having a value of one euro (EUR 1) each, are duly represented at the Meeting. Thus, the Meeting is regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) acknowledgement of the report of the general partner of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act);
- (3) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished;
- (4) approval of the Merger proposal published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 on 16 August 2011 (the Merger Proposal);
- (5) acknowledgement of the Merger (as defined in the Merger Proposal);
- (6) acknowledgement of the expiration of the mandate of the general partner of the Company and discharge (*quitus*); and
- (7) miscellaneous.

III. In meetings held on 1 August 2011, the board of managers of Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129255 (the Absorbing Company); and on 28 July 2011, the board of managers of Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129001 (GP Holdco) (collectively with the Company and the Absorbing Company the Merging Companies) and the general partner of the Company decided to approve the Merger Proposal. The Merger Proposal has been published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 on 16 August 2011.

IV. In accordance with article 265 of the Companies Act, the management of each of the Merging Companies, established on 28 July 2011 a joint report that was made available to the shareholders of the Merging Companies (the Management Report). The shareholders of the Merging Companies have expressly waived the requirement to have a report issued by an independent expert as prescribed by article 266 of the Companies Act.

The Management Report shall remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

V. The Merger Proposal, the annual accounts and the annual reports of each of the Merging Companies for the last three financial years as well as the Management Report have been put at the disposal of the shareholders during a month prior to the extraordinary general meeting of the shareholders of each of the Merging Companies in accordance with article 267 of the Companies Act.

Having approved the agenda, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notice.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the Management Report.

123098

Third resolution

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the Merger Proposal published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 on 16 August 2011.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposal, the Sole Shareholder will be allotted 936,556 shares with a par value of EUR 1, issued in the course of the capital increase of the Absorbing Company as a consequence of the merger. The share exchange ratio will be 1 share of the Absorbing Company for 0.7612 share of the Company and 1 share of the Absorbing Company for 5.2228 shares of GP Holdco.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges that the Merger takes place with effect as from the date hereof. For accounting purposes the operations of the absorbed companies shall be treated as being carried out on behalf of the Acquiring Company as from 31 May 2011.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger decided today, the mandate of the general partner of the Company expire ipso jure.

Acknowledgement

Taking into account a similar resolution taken or to be taken by the extraordinary general meeting of the shareholder of the Absorbing Company on the date of this meeting, the Meeting acknowledges that the Merger takes places today and the Company is dissolved ipso jure and without winding up.

Statement

In accordance with article 271 (2) of the Companies Act the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities required to be carried out by the Company and of (ii) the Merger Proposal.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la Société Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 476. La Société a été constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, le 21 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1030 du 25 avril 2008.

L'Assemblée est présidée par Camilo Luna, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Lynn Elvinger, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée nomme Marine Baillet, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur la liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

L'Actionnaire Unique est dûment représenté par Camilo Luna, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

La procuration de l'Actionnaire Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte de la liste de présence que l'ensemble des sept cent onze mille cent quarante-cinq (711.145) actions ordinaires, une (1) action de catégorie A et une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) prise de connaissance du rapport du gérant commandité de la Société prescrit par l'article 265 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);
- (3) constatation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont bien été accomplies;
- (4) approbation du projet de fusion publié dans le Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 du 16 août 2011 (le Projet de Fusion);
- (5) prise de connaissance de la Fusion (telle que définie dans le Projet de Fusion);
- (6) prise de connaissance de l'expiration du mandat de l'actionnaire commandité de la Société et décharge (quits); et
- (7) divers.

III. Dans leurs réunions du 1 août 2011, le conseil de gérance de Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 255 (la Société Absorbante) et du 28 juillet 2011 le conseil de gérance de Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 001 (GP Holdco) (collectivement avec la Société et la Société Absorbante les Sociétés Fusionnantes) et l'associé commandité de la Société ont décidé d'approuver le Projet de Fusion. Le Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 du 16 août 2011.

IV. En accord avec les termes de l'article 265 de la Loi, l'organe de gestion de chacune des Société Fusionnantes, a établi en date du 28 juillet 2011 un rapport conjoint qui est à la disposition des associés/actionnaires des Sociétés Fusionnantes (le Rapport de Gestion). Les associés/actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont expressément renoncé au rapport émis par un expert indépendant tel que prévu par l'article 266 de la Loi.

Le Rapport de Gestion restera annexé au présent acte après avoir été signé ne varietur par le notaire et la partie comparante pour être enregistré avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

V. Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports annuels de chacune des Sociétés Fusionnantes pour au moins les trois dernières années ainsi que le Rapport de Gestion ont été mis à la disposition des actionnaires pendant un mois avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des associés/actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes, conformément aux termes de l'article 267 de la Loi.

Après avoir approuvé l'ordre du jour, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocations.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Rapport de Gestion.

Troisième résolution

L'Assemblée note que toutes les formalités décrites par l'article 267 de la Loi ont bien été accomplies.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1866 du 16 août 2011.

L'Assemblée prend acte que selon les termes du Projet de Fusion, l'Actionnaire Unique se verra remettre 936.556 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR, émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société Absorbante comme conséquence de la fusion. Le ratio d'échange sera de 1 part sociale de la Société Absorbante pour 0.7612 part sociales de la Société et de 1 part sociale de la Société Absorbante pour 5.2228 parts sociales de GP Holdco.

Cinquième résolution

L'Assemblée note que la Fusion prendra effet à la date du présent acte. Pour des besoins comptables, les opérations des sociétés absorbées seront considérées comme étant effectuées pour le compte de la Société Absorbante avec effet au 31 mai 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que, suite à la Fusion décidée ce jour, le mandat du gérant commandité de la Société expire ipso jure.

Reconnaissance

Prenant en compte une résolution similaire prise ou devant être prise par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société Absorbante à la date de cette assemblée, l'Assemblée note que la Fusion prend effet ce jour et que la Société est dissoute ipso jure et sans liquidation.

Déclaration

En accord avec les termes de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence et la validité (i) des actes et des formalités devant être effectuées par la Société et (ii) du Projet de Fusion.

Estimation des coûts

Le montant des dépenses encouru pour le présent acte est estimé approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié est passé à Luxembourg, dans l'année et le jour figurant en haut.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Luna, Elvinger, Baillet, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: EAC /2011/12557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011143685/199.

(110166139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Dueemme International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.740.

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Lorenzo GIANELLO, administrateur de la Société, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011123180/11.

(110141791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

East Comedy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 14, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 136.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011123181/11.

(110141985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

EOP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 160.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011123197/10.

(110141803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.436.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.164.

In the year two thousand and eleven, on the third day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113349 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116164, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated April 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1341, dated September 12, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated December 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 262 dated February 27, 2007.

II. The Company's share capital is set at seven million four hundred thirty-six thousand Euro (EUR 7.436.000,00) represented by two hundred ninety-seven thousand four hundred forty (297.440) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 26, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2019 of September 1, 2011, pursuant to which the Company shall be absorbed by Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113347 (the Absorbing Company, together with the Company referred to as the Merging Companies), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on December 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 675 dated April 3, 2006, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on February 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 1134 dated May 27, 2011, with a subscribed and fully paid in share capital of twenty-three million fourteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 23.014.775,00) represented by nine hundred twenty thousand five hundred ninety-one (920.591) shares, of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the Merger).

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

(a) The boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on August 24, 2011, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on August 26, 2011 and published, pursuant to

article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2019 of September 1, 2011.

(b) The documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

(c) The undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed Merger have been accomplished by the Merging Companies.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Proposal and the Merger described therein, pursuant to which the Company merges into the Absorbing Company by contributing to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, subject to the approval of the Merger Proposal and the Merger by the Sole Shareholder of the Absorbing Company, the Merger is now final, and acknowledges that the Merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Company being transferred to the Absorbing Company;
- b) the Company ceases to exist;
- c) the cancellation of the shares of the Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

As a result, the Sole Shareholder acknowledges that the Absorbing Company is now the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Company by virtue of the Merger as from the date hereof, and that the Absorbing Company has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that as a consequence of the merger contribution of the Company to the Absorbing Company, the Absorbing Company will not issue new shares to the Sole Shareholder, but will, on the date of completion of the merger, record an increase of the acquisition cost of the shares of the Company as an extraordinary reserve of the Absorbing Company and for an amount corresponding to the amount of the net equity of the Company as of December 31, 2010.

Certificate of merger fulfilment

The undersigned notary certifies that:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,

Between the Merging Companies, the merger takes effect as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and with accounting effect as from January 1, 2011.

Towards third parties, the merger will be binding as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113349 (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Richard Fauvel, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116164, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1341, en date du 12 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 262, en date du 27 février 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept millions quatre cent trente-six mille Euro (EUR 7.436.000,00) représenté par deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quarante (297.440) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 26 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2019 du 1^{er} septembre 2011, selon lequel la Société est absorbée par Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113347 (la Société Absorbante, collectivement désignée avec la Société, les Sociétés Fusionnantes), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, reçu en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 675 en date du 3 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, reçu en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1134 du 27 mai 2011, ayant un capital social de vingt-trois millions quatorze mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 23.014.755,00) représenté par neuf cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze (920.591) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Fusion).

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

(a) Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 24 août 2011, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 26 août 2011 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2019 du 1^{er} septembre 2011.

(b) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

(c) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités leur incombant en relation avec la fusion proposée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le Projet de Fusion et la Fusion y décrite, aux termes desquels la Société sera fusionnée par absorption dans la Société Absorbante par apport à la Société Absorbante de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Troisième résolution

Sous réserve de l'approbation du Projet de Fusion et de la Fusion par l'Associé Unique de la Société Absorbante, l'Associé Unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter de ce jour:

a) la transmission universelle, tant entre la Société et Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante;

b) la Société cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales de la Société;

d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet de Fusion.

Par suite l'Associé Unique reconnaît que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et que la Société Absorbante a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique reconnaît que comme conséquence à l'apport de fusion de la Société à la Société Absorbante, la Société Absorbante n'émettra pas de nouvelles parts sociales au profit de l'Associé Unique, mais enregistrera l'augmentation du prix d'acquisition des parts sociales de la Société comme une réserve exceptionnelle de la Société Absorbante et pour un montant correspondant au montant de l'actif net de la Société au 31 décembre 2010.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,

- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,

Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2011.

A l'égard des tiers, la Fusion sera régulièrement opposable à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2011. Relation: EAC /2011/13422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011143733/186.

(110166141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

EOP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011123198/10.

(110141807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Green Wave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.352.

Il est porté à la connaissance de tiers qu'en date du 29 août 2011, Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., l'Associé Unique de la société émarginée, a transféré les 100 parts sociales qu'elle détenait à Terroir Europe LLC, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011123224/13.

(110141835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

HarbourVest Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 19.300,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 160.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011123235/11.

(110141912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

K & K Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 109.629.

EXTRAIT

La Société, en sa qualité de domiciliataire, a décidé de dénoncer le siège social de la société K&K Group Sàrl, ayant actuellement son siège social au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg (ancien siège social de la Société), dûment enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109 629, avec effet à ce jour.

En conséquence, le contrat de domiciliation signé entre la Société et K&K Group Sàrl en date du 17 juin 2005 est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidessa S.A.

Référence de publication: 2011123253/14.

(110141809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.014.775,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.347.

In the year two thousand and eleven, on the third day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113349 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116164, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 675, dated April 3, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, dated February 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1134 dated May 27, 2011.

II. The Company's share capital is set at twenty-three million fourteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 23.014.775,00) represented by nine hundred twenty thousand five hundred ninety-one (920.591) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 26, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2019 of September 1, 2011, according to which the Company shall absorb Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116164 (the Absorbed Company, collectively referred to with the Company as the Merging Companies), established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated April 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1341, dated September 12, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated December 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 262 dated February 27, 2007, with a subscribed and fully paid in share capital of seven million four hundred thirty-six thousand Euro (EUR 7.436.000,00) represented by two hundred ninety-seven thousand four hundred forty (297.440) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (hereafter the Merger).

IV. Pursuant to an extraordinary general meeting of its shareholder enacted pursuant to a deed of the undersigned notary on the date hereof, the Absorbed Company has purely and simply approved the Merger Proposal and acknowledged that the Merger shall have the following consequences ipso jure and simultaneously as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Company and vis-à-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company;
- b) the Absorbed Company shall cease to exist;
- c) the cancellation of all the shares of the Absorbed Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

V. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

(a) The boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on August 24, 2011, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on August 26, 2011 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2019 of September 1, 2011.

(b) The documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

(c) The undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed Merger have been accomplished by the Merging Companies.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Proposal and the Merger described therein, pursuant to which the Company will merge by absorption with the Absorbed Company which will contribute to the Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Merger is now final, and acknowledges that the Merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company being transferred to the Company;
- b) the Absorbed Company ceases to exist;
- c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

As a result, the Sole Shareholder acknowledges that the Company is the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Absorbed Company by virtue of the Merger as from the date hereof, and that it has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, in full compliance with the Merger Proposal, not to issue new shares to the Sole Shareholder, but to record an increase of the acquisition cost of the shares of the Absorbed Company as an extraordinary reserve of the Company and for an amount corresponding to the amount of the net equity of the Absorbed Company as of December 30, 2010.

Certificate of merger fulfilment

The undersigned notary certifies that:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,

Between the Merging Companies, the merger takes effect as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and with accounting effect as from January 1, 2011.

Towards third parties, the merger will be binding as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at four thousand euro (€ 4,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113349 (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Richard Fauvel, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113347, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 675 en date du 3 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, reçu en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1134 du 27 mai 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions quatorze mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 23.014.775,00) représenté par neuf cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze (920.591) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 26 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2019 du 1^{er} septembre 2011, selon lequel la Société doit absorber Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116164 (la Société Absorbée, collectivement désignée avec la Société, les Sociétés Fusionnantes), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, reçu en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1341 en date du 12 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me. Joseph Elvinger, prénommé, reçu en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 262 en date du 27 février 2007, ayant un capital social entièrement libéré de sept millions quatre cent trente-six mille cents Euro (EUR 7.436.000,00), représenté par deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quarante (297.440) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Fusion).

IV. Suivant l'assemblée générale extraordinaire de son associé unique dont le procès verbal a été établi en la forme authentique par le notaire instrumentant ce jour même, la Société Absorbée a approuvé purement et simplement le Projet de Fusion et reconnu que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter de ce jour:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- b) la Société Absorbée cesse d'exister;
- c) l'annulation des parts sociales la Société Absorbée;
- d) toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

V. Après délibération, l'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

(a) Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 24 août 2011, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 26 août 2011 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2019 du 1^{er} septembre 2011.

(b) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

(c) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités leur incombant en relation avec la fusion proposée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le Projet de Fusion et la Fusion y décrite, aux termes desquels la Société fusionne par voie d'absorption avec la Société Absorbée, laquelle apporte à la Société tous ses actifs et tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément à compter de ce jour et par suite de son approbation les effets suivants:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif la Société Absorbée à la Société;
- b) la Société Absorbée cesse d'exister;
- c) l'annulation des parts sociales la Société Absorbée;
- d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet de Fusion.

Par suite l'Associé Unique reconnaît que la Société est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et qu'elle a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide, en plein accord avec le Projet de Fusion, de ne pas émettre de nouvelles parts sociales au profit de l'Associé Unique, mais enregistre l'augmentation du prix d'acquisition des parts sociales de la Société Absorbée comme une réserve exceptionnelle de la Société et pour un montant correspondant au montant de l'actif net de la Société Absorbée au 31 décembre 2010.

Certificat de réalisation définitive de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,
- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,

Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2011.

A l'égard des tiers, la Fusion sera régulièrement opposable à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de quatre mille euros (€ 4.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2011. Relation: EAC /2011/13423. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144344/199.

(110166947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011123266/10.

(110141794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

M.O. Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 37.772.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire datées du 25 août 2011

«

Les mandats des Administrateurs Messieurs Takashi NAKASHIMA, Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et Shuichiro YOSHIDA sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011123278/16.

(110142107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

MarketPrizm Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.294.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62473 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123283/10.

(110141822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

WaferGen BioSystems Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 6, rue Nicolas-Ernest Barblé.
R.C.S. Luxembourg B 163.312.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of August,
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

WaferGen Biosystems Inc, a company incorporated under the laws of the state of California, with registered office at 7400 Paseo Padre Parkway, Fremont, California, CA-94555, United States of America, registered with the Companies Register of California under the number C3100413,

represented by Mr. Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which [it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "WaferGen BioSystems Europe S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the research, development and provision of services relating to high-level biological technology and related activities, including but not limited to, the development, manufacture and sale of a technology referred to as "Smart Chip Real-time PCR System" for gene expression and genotyping markets.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.-) divided into three hundred and fifty thousand (350,000) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or

procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of the month of May of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting,

the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the three hundred and fifty thousand (350,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (1.900.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on the 31st December 2011.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Class A Managers and one (1) the number of Class B Managers and further resolved to appoint the following as Class A Managers until the shareholder approves the annual accounts as at 31 December 2011:

- Ms. Mona Mridula Chadha, born in Amristar, India on the 26th January 1960, with professional address at 7400 Paseo Padre Parkway, Fremont, CA 94555, USA.

- Mr. Donald Dale Hoffman, born in Pennsylvania, the United States of America on the 11th September 1946, residing at 414, Castilian Way, San Mateo, CA 94402, United States of America, and

- Mr. Alnoor Shivji, born in Iringa, Tanzania on the 3rd June 1956, residing at 692, Hillcrest Terrace, Fremont, CA, USA-94539, United States of America, And the following as Class B Manager:

- Dr. Mike Dyson, born in Rossendale, England on the 4th June 1959, with professional address at Sanderum House, Oakley Road, Chinnor, Oxon OX39 4TW, Great Britain;

2. Resolved that the registered office shall be at 6, rue Nicolas-Ernest Barblé, L-1210 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente août,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

WaferGen BioSystems Inc, une société constituée selon les lois de la Californie, ayant son siège social à 7400, Paseo Padre Parkway, Fremont, CA-94555, Californie, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Californie sous le numéro C3100413,

représentée par M. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la " Société") régie par les lois du Grand -Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les " Statuts").

La Société adopte la dénomination "WaferGen BioSystems Europe S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la recherche, le développement ainsi que la fourniture de services en relation avec la technologie biologique d'haut niveau et activités annexes, incluant mais non limité au développement, fabrication et vente de la technologie "Smart Chip Real-time PCR System" concernant l'expression des gènes et le génotypage des marchés.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder de l'assistance financière aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, incluant mais non limité à l'octroi de prêts, garanties et toute autre forme de sûretés de toute nature. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer de la sécurité sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) divisé en trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1, -) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle

la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier mardi du mois de mai de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simul-

tanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à la totalité de trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,- chacune, et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cents euros (1.900.- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants de catégorie A à trois (3) et un (1) Gérant de catégorie B et nomination des personnes suivantes comme Gérants de catégorie A jusqu'à l'approbation des comptes par l'associé de la Société au 31 décembre 2011:

- Mme. Mona Mridula Chadha, née à Amristar, Inde le 26 janvier 1960, avec adresse professionnelle au 7400 Paseo Padre parkway, Fremont, CA 94555, Etats-Unis d'Amérique,

- M. Donald Dale Hoffman, né à Pennsylvania, les Etats-Unis, le 11 septembre 1946, avec adresse au 414, Castilian Way, San Mateo, CA 94402, Etats-Unis d'Amérique, et

- M. Alnoor Shivji, né à Iringa, Tanzanie le 3 juin 1956, avec adresse au 692, Hillcrest Terrace, Fremont, CA, 94539, Etats-Unis d'Amérique.

Ainsi que la personne suivante comme Gérant catégorie B jusqu'à l'approbation des comptes par l'associé de la Société au 31 décembre 2011:

- Dr. Mike Dyson, né à Rossendale, England le 4 juin 1959, avec adresse professionnelle au Sanderum House, Oakley Road, Chinnor, Oxon OX39 4TW, Grande Bretagne.

2) Fixation du siège social de la Société à 6 rue Nicolas-Ernest Barblé, L-1210 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39048. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126111/594.

(110144778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Mondery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 145.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124800/9.

(110143514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.